



Ce communiqué ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme une offre publique d'acquisition de titres Mr Bricolage par Kingfisher. Conformément au droit français, la documentation relative à l'offre publique qui comportera les termes et conditions de l'Offre sera soumise à l'Autorité des marchés financiers (AMF). L'Offre ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF. Ce communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France.

3 Avril 2014

Kingfisher plc entre en négociations exclusives en vue de l'acquisition de Mr Bricolage

Kingfisher, leader de la distribution de produits d'aménagement de la maison en Europe, est entré en négociations exclusives avec les principaux actionnaires de Mr Bricolage, distributeur de produits d'aménagement de la maison, en vue d'acquérir leurs participations.

Selon les termes de l'opération, Kingfisher rachèterait 41,9% du capital de Mr Bricolage à l'ANPF (dont le capital est détenu par les adhérents) et 26,2% à la famille Tabur, à un prix fixé à 15 euros par action. Conformément à la réglementation en vigueur, un projet d'offre publique d'achat au même prix serait ensuite déposé, visant l'ensemble des actions détenues par les actionnaires minoritaires. À ce prix, et tenant compte du niveau de dette nette au 31/12/2013, la valeur d'entreprise est d'environ 275 millions d'euros. Dans le cadre de l'opération envisagée, le réseau d'adhérents et affiliés de Mr. Bricolage serait maintenu et se verrait proposer des conditions commerciales améliorées. L'acquisition par Kingfisher des participations de l'ANPF et de la famille Tabur est soumise à l'autorisation des autorités de la concurrence. Le processus est susceptible de durer jusqu'à la fin de l'exercice fiscal 2014/2015 de Kingfisher.

Le 2 avril 2014 un accord préliminaire non engageant a été conclu, qui ouvre une période de négociations exclusives pendant laquelle les instances représentatives du personnel de Mr Bricolage et des filiales de Kingfisher en France (Castorama et Brico Dépôt) seront réunies, et des conditions commerciales améliorées seront proposées aux adhérents Mr. Bricolage. En fonction de l'adhésion des adhérents Mr. Bricolage, les parties pourraient alors conclure un protocole d'accord engageant.

Commentant l'opération envisagée, Sir Ian Cheshire, directeur général du groupe Kingfisher, a déclaré : *“ Cette opération ajouterait une troisième marque dynamique et complémentaire aux deux autres déjà reconnues du groupe Kingfisher en France. L'intégration d'une équipe de direction expérimentée au sein de Kingfisher, l'ajout au Groupe d'une activité de franchise internationale à succès et la présence sur de nouveaux marchés font de cette opération une véritable opportunité de croissance. ”*

Contacts :

Investisseurs	+44 20 7644 1029
Médias	+33 1 47 23 93 93

À propos de Kingfisher

Leader de la distribution de produits d'aménagement de la maison en Europe et troisième mondial, **le groupe Kingfisher** détient 1 124 magasins dans neuf pays d'Europe et d'Asie. Ses principales enseignes sont B&Q, Castorama, Brico Dépôt et Screwfix. Kingfisher exploite également l'enseigne Koçtas, coentreprise à 50% avec le groupe Koç en Turquie.

À propos de Mr Bricolage (chiffres au 31 décembre 2013)

Mr Bricolage, distributeur de produits d'aménagement de la maison, rassemble en France 81 magasins intégrés et 435 magasins adhérents. Le groupe rassemble également 69 magasins adhérents dans dix autres pays, ainsi qu'un réseau de magasins affiliés



indépendants en France bénéficiant des conditions d'achat du Groupe. Le Groupe développe les enseignes Mr Bricolage et Les Briconautes et a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 552,1 millions d'euros au 31 décembre 2013, et 17,2 millions d'euros de résultat avant impôts.